



Détournement de courrier

Par **Clavie62**, le **15/08/2021** à **11:31**

Bonjour,

Le 1er juillet dernier j'ai repris un bail de fond de commerce avec une franchise.

À ma grande surprise, la factrice me donne une lettre vendredi matin, le 13 août en me disant "désolée votre lettre est ouverte, Mme X, la cédante, avait fait le nécessaire pour récupérer son courrier".

J'examine l'enveloppe et constate qu'il n'y a dessus que le nom de la franchise et l'adresse de mon activité. Je retourne voir la factrice et elle me prend de haut en disant qu'il n'y avait pas de problème vu qu'elle m'avait rendu cette lettre.

Comment désormais puis-je avoir confiance ? Y a-t-il des plis qui sont restés chez cette personne ?

Renseignements pris auprès de la poste, aucune demande de réexpédition n'a été déposée pour cette adresse.

Merci de m'indiquer mes recours.

Un grand merci pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Par **BrunoDeprais**, le **16/08/2021** à **07:57**

Bonjour,

La poste est tenue de déposer le courrier à un numéro de rue.

Changez de boîte aux lettres, ou simplement de clé si c'est possible afin que personne d'autre ne puisse l'ouvrir.

Par **Visiteur**, le **16/08/2021** à **08:01**

Bonjour

Vous êtes ici sur un site juridique, ma réponse sera donc juridique.

1- Vous contactez le Service Consommateurs de LA POSTE par courrier ou mieux encore en vous connectant sur le site officiel. <https://reclamations.laposte.fr/>

2- Si des problèmes persistent, vous pouvez [contacter la DGCCRF](#).

3- L'ARCEP Autorité de régulation des communications électroniques et des postes peut aussi vous guider et signaler ce type d'incident auprès de la poste, mais ne prend pas votre problème personnel en main.

Par **morobar**, le **16/08/2021** à **09:11**

Bjr,

De toutes façons s'en moque pas mal de vos recriminations.

Croyez-en en une expérience de plusieurs années.

Faites en sorte de diffuser des coordonnées non équivoques et précises.